

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, M. Thomas Hay, Mme Marie-Claude Bailliard, M. Yvonnick Besson, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, M. Franck Nicolon, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

Mme Blandine Elain (procuration à Mme Véronique Jousset), Mme Séverine Blanloeil (procuration à M. Christophe Butruille), M. Cyrille Paquereau (procuration à M. Xavier Bonnet), Mme Lamia Bacher (procuration à M. Yves Mignotte).

Était absente :

Mme Patricia Mary.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 24	Excusés : 4	Absents : 1	Votants : 28
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

### CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

#### AFFAIRES FONCIERES

##### Acquisitions, cessions, échanges

- ♦ *Propriété communale sise 8 Grande rue de la Trinité - cession d'un bien immobilier*

#### **Monsieur le Maire expose les faits.**

Par acte notarié en date du 25 mars 2003, la Commune de Clisson a acquis les parcelles cadastrées section AI numéro 984 et 987, sise 8 Grande rue de la Trinité, d'une contenance totale de 244 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de la gestion des réserves foncières et immobilières de la Commune, il est proposé de céder cette propriété qui est vacante depuis plusieurs années.

Par un avis en date du 13 janvier 2023, reconduit le 30 janvier 2024, France Domaine a estimé la valeur de ce bien à 210 000 euros.

Par une décision du Maire n°80-2023 en date du 21 juillet 2023, la vente du bien a été confiée à l'Agence du château, située 4 rue de la Collégiale.

Le prix de vente a été fixé à 230 000 euros.

A la suite d'une visite des lieux organisée le 23 mai 2024, les conjoints SOUCHE-MARIE ont formulé une proposition d'achat le 11 juin 2024 au prix de 230 000 euros net vendeur.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal de céder les parcelles cadastrées section AI numéro 984 et 987 telles que représentées sur le plan joint, dans les conditions énoncées ci-dessus.

**Après avoir entendu le rapport de Monsieur Bernard Bellanger, adjoint délégué à l'urbanisme,**

**Le Conseil municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 à L.2241-7,

VU le plan de l'emprise à céder, annexé à la présente délibération,

VU l'avis de France domaine en date du 13 janvier 2023, reconduit le 30 janvier 2024,

VU la décision du Maire n°80-2023 en date du 21 juillet 2023, confiant le mandat de mise en vente du 8 Grande rue de la Trinité à l'Agence du château, située 4 rue de la Collégiale à Clisson,

VU l'offre d'achat formalisée par M. et Mme SOUCHE-MARIE en date du 11 juin 2024,

VU l'avis de la commission "cadre de vie, travaux, voirie, réseaux, bâtiments communaux, proximité et sécurité, urbanisme" réunie le 25 juin 2024,

**Après en avoir délibéré,  
À la majorité (21 votes pour et 7 contre),**

**ACTE** la mise en vente de la propriété communale, située 8 Grande rue de la Trinité, sise sur les parcelles cadastrées section AI numéro 984 et 987, d'une contenance totale de 244 m<sup>2</sup>, conformément au plan annexé à la présente délibération,

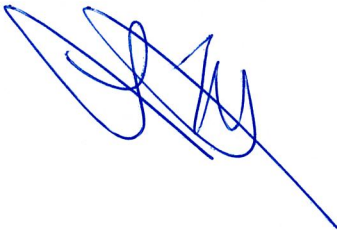
**PRÉCISE** que la cession se fera au prix de 230 000 euros net vendeur, et que tous les frais inhérents à cette acquisition (frais de notaires notamment) seront pris en charge par les acquéreurs,

**CONFIE** à l'Office notarial du Vignoble la rédaction de l'acte notarié,

**MANDATE** Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, pour signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et à Monsieur le comptable public assignataire.

**Thomas Hay**  
Secrétaire de séance



**Xavier Bonnet**  
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **11 JUL. 2024**

- son affichage le **17 JUL. 2024**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400434-20240704-DEL-240716-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2024  
Date de réception préfecture : 11/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.